

FINISTÈRE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 12 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le deux octobre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Stéphane BERGOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS les conseillers municipaux suivants :

M. BERGOT Stéphane	Mme MARHADOUR Valérie
M. HABASQUE Claude	M. MAUGUEN David
Mme MITH Marie-Françoise	Mme LE GALL Christelle
M. LE GOFF Yves	Mme LACHEVRE Gwenaëlle
Mme PAGE Evelyne	M. GOGÉ Renaud
Mme FAGON Maryvonne	M. PALLIER Jérôme
M. JAOUEN François	M. CUEFF Tanguy
Mme TRÉBAOL Solange	Mme DÉNIEL Anna
M. SALAUN Jean-Luc	Mme ROHEL Marianne
Mme MEHALLEL Laurence	
M. TROADEC Thierry	
Mme LANNUZEL Marie-Louise	
Mme JAUD Christiane	
M. MARCHADOUR Hervé	

ABSENTS : M. BOUCHER Vincent, M. COATEVAL Bruno, M. FALC'HUN David, Mme CABON Marilyne.

PROCURATIONS :

- M. BOUCHER Vincent donne procuration à Mme PAGE Evelyne.
- M. COATEVAL Bruno donne procuration à M. LE GOFF Yves.
- M. FALC'HUN David donne procuration à M. PALLIER Jérôme.
- Mme CABON Marilyne donne procuration à Mme DENIEL Anna.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

CONVENTION RELATIVE AU RATTACHEMENT D'OUVRAGES DE RACCORDEMENT D'UNITE DE PRODUCTION ET RENFORCEMENT DU RESEAU FAVORISANT L'INJECTION DE GAZ RENOUVELABLE ENTRE LES COMMUNES DE BOURG-BLANC, GOUESNOU ET GRDF- **DELIBERATION N° 10**

Monsieur le Maire explique que des projets de méthanisation se développent sur la pointe Finistère. Pour accroître les capacités d'accueil du réseau de gaz et ainsi permettre l'injection du biométhane, des travaux de construction d'ouvrages de renforcement doivent être entrepris entre les communes desservies en gaz de PLOUVIEN et GOUESNOU.

Le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de GOUESNOU et a été concédé à GRDF par un traité de concession.

La Commune de BOURG BLANC se situe sur le tracé envisagé pour les travaux. Elle dispose d'un réseau de desserte. Toutefois, celui-ci ne permet pas techniquement d'accueillir les nouvelles capacités ainsi produites, de sorte que l'exutoire de ces nouvelles capacités sera situé sur la commune de GOUESNOU.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026

Reçu en préfecture le 14/10/2026

Publié le

ID : 029-212900153-20261014-DEL10CM12102026-DE

Dans la mesure où l'exutoire des nouvelles capacités injectées sur le réseau se situe sur la concession de GOUESNOU, les parties envisagent d'inclure les ouvrages de distribution situés construits sur la commune de BOURG-BLANC dans le périmètre des biens de concession de GOUESNOU.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide ce projet de convention ;
- autorise le Maire à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à sa passation.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an sus-dits.
BOURG-BLANC, le 13 octobre 2026

Le Maire,
Stéphane BERGOT



Le Maire de BOURG-BLANC :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié ce jour sur le site internet de la commune,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.